

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 17 OCTOBRE 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE, LUNDI 17 OCTOBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, M. LENFANT, Mme PROVOTS, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absents</u>	Néant
<u>Secrétaires de séance</u>	Mme LANGLAIS - Valérie HERVE

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose deux ajouts, acceptés à l'unanimité des membres :

- Procédure adaptée réalisation de la voirie définitive du lotissement Bellevue Les Trois Chênes - attribution et signature du marché
- Convention avec l'Union Sportive des Archers pour les Temps d'Activités Périscolaires

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 26 septembre 2016
- Désignation du secrétaire de séance

Affaires générales

1. Election d'un nouvel adjoint au Maire
2. Modification des statuts de la Communauté de Communes
3. Convention de groupement de commandes : déneigement
4. Convention tripartite entre Chemiré-le-Gaudin, Sarthe-Habitat et la Communauté de communes Val de Sarthe
5. Etudes préalables à la viabilisation des terrains du Chalet
6. Procédure adaptée réalisation de la voirie définitive du lotissement Bellevue Les Trois Chênes - attribution et signature du marché
7. Convention avec l'Union Sportive des Archers pour les Temps d'Activités Périscolaires

Finances

8. Décisions modificatives budget « Lotissement »
9. Remboursement partiel d'un prêt (annule et remplace la délibération n°2609201604)
10. Indemnités de conseil de M. Le Receveur de La Suze
11. Signature électronique et dématérialisation des factures (complément à la délibération n° 2016290808)
12. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

13. Comptes-rendus des commissions communautaires
14. Comptes-rendus des commissions municipales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2016

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 26 septembre 2016 à l'unanimité des membres.

1. Election d'un nouvel adjoint au Maire

Délibération n°1710201601

A la suite de la démission de M. LENFANT de ses fonctions d'adjoint, acceptée par M. le Maire et notifiée à la Préfecture, il convient de pourvoir à son remplacement et de transférer ses délégations.

- Vu l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le Conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

- Vu le code électoral,

- Vu la délibération du 30 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au Maire et à l'ordre du tableau des adjoints en résultant,

- Vu la démission de M. LENFANT de ses fonctions de troisième adjoint à partir du 17 octobre 2016,

Conformément aux dispositions du CGCT, le Conseil municipal doit procéder au vote à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint au Maire.

M. Le Maire propose :

- de procéder à l'élection d'un adjoint au maire, à bulletin secret, qui occupera dans l'ordre du tableau le rang d'adjoint n°3,
- après l'élection de mettre à jour le tableau des adjoints.

M. le Maire précise qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, tout conseiller municipal peut se porter candidat à ce poste, y compris s'il occupe déjà les fonctions d'adjoint.

M. le Maire prend acte des candidatures. M. Mickaël DESPRES, conseiller municipal, se porte candidat.

Il invite le Conseil municipal à procéder à l'élection de l'adjoint. Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (art. L. 2121-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Renée RACAPE et M. Bertrand VIVIER sont désignés assesseurs.
Mme Amandine LIEBLE et M. Armand LEFEUVRE sont désignés comme scrutateurs.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

M. Mickaël DESPRES ayant obtenu 13 voix, à l'unanimité des suffrages exprimés est proclamé adjoint n°3.

M. Mickaël DESPRES est immédiatement installé dans ses fonctions et les délégations précédemment attribuées au troisième adjoint démissionnaire lui sont transférées.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres.

2. Modification des statuts de la Communauté de communes : économie, déchets ménagers, gens du voyage

Délibération n°1710201602

M. le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 22 septembre 2016 portant modification de ses statuts :

▫ Article 2 : Compétences

➤ Compétences obligatoires

✓ Economie

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

- Promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme ;

✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

➤ Compétences facultatives

✓ Actions en faveur des ressources humaines.

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée, le Conseil municipal, décide :

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « actions de développement économique » rubrique 2.1. par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ;

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » rubrique 2.2. par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ;

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » rubrique 2.3. par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ;

Commune de Chemiré-le-Gaudin

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » rubrique 2.4. par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ;

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » rubrique 3 par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ;

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » rubrique 4 par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ;

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « actions en faveur des ressources humaines » rubrique 12 par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ;

- d'accepter la nouvelle numérotation des compétences communautaires (tableau annexé à la délibération du conseil de communauté en date du 22/09/2016), vu les modifications présentées ci-dessus et vu la définition de l'intérêt communautaire par le conseil de communauté pour le bloc de compétence « aménagement de l'espace » par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ;

- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

En marge de ce débat, les élus notent qu'une nouvelle fois la loi les oblige à délibérer sur des compétences obligatoires et que cette délibération n'est qu'une formalité.

3. Convention de groupement de commandes : déneigement

Délibération n° 1710201603

La Communauté de Communes Val de Sarthe a décidé de la signature d'un groupement de commandes pour le déneigement des voiries communales hors-agglomération, en agglomération et du Patrimoine de la Communauté de communes.

Le Conseil municipal doit autoriser M. Le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs au marché concernant la commune.

M. DESPRES fait remarquer que l'appel d'offres de la Communauté de Communes a déjà été publié le 7 octobre 2016. Les élus s'interrogent sur la valeur de leur délibération, même s'ils sont favorables à ce groupement de commandes.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

4. Convention tripartite entre Chemiré le Gaudin, Sarthe Habitat et la Communauté de communes du Val de Sarthe

Délibération n° 1710201604

M. Le Maire doit signer une convention tripartite avec Sarthe-Habitat et la Communauté de communes du Val de Sarthe pour la vente des deux terrains destinés au bailleur social.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

5. Etudes préalables à la viabilisation de deux terrains dans le lotissement du Chalet

Délibération n°1710201605

M. Le Maire présente le devis établi par Vincent Duret, géomètre-expert, pour les études préalables à la viabilisation de deux terrains dans le lotissement du Chalet. Le coût est de 1359 euros TTC.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

6. Procédure adaptée réalisation de la voirie définitive du lotissement Bellevue Les Trois Chênes - attribution et signature du marché

Délibération n°1710201606

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) se réunira le lundi 24 octobre 2016 afin d'ouvrir les plis et effectuer le classement des candidats considérés comme ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres préalablement définis.

Au motif de la nécessité d'attribuer et signer le marché dès le début du mois de novembre, les membres du Conseil municipal sont invités à autoriser M. le Maire à signer et notifier ledit marché au candidat choisi par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comme ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres déterminés, ainsi que les éléments transmissibles au contrôle de légalité.

Le Conseil municipal,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Commune de Chemiré-le-Gaudin

- Vu le Code des marchés publics de 2006,
- Vu les crédits inscrits au budget,
- Considérant la nécessité d'attribuer le marché public pour la réalisation de la voirie définitive,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention,

- **Autorise M. le Maire à signer les pièces du marché et à prendre toutes les mesures d'exécution dudit marché :** Procédure adaptée : Réalisation de la voirie définitive du lotissement « Bellevue Les Trois Chênes »
- **Donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

7. Convention avec l'Union Sportive des Archers pour les Temps d'Activités Péri-scolaires

Délibération n°1710201607

Une initiation à la sarbacane et au cornhole est envisagée lors les Temps d'Activités Péri-scolaires à la salle des fêtes. M. Le Maire doit signer une convention avec l'Union Sportive des Archers 72 représentée par M. Alain GARNIER, Président.

Pour cette intervention, une contribution de 50 euros est demandée par séance (une en novembre 2016 et une autre en avril 2017).

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne son accord à M. Le Maire (ou à son représentant) pour la signature de cette convention.

8. Décisions modificatives budget « lotissement Bellevue les Trois Chênes »

Délibération n°1710201608

M. Le Maire propose les modifications suivantes :

• Décision modificative n°1 : Intérêts d'emprunt

66111	Intérêts réglés à échéance	+ 1 000 euros
608	Transfert de charges intérêts et frais bancaires	+ 1 000 euros
7015	Vente de terrains aménagés	+ 1 000 euros
796	Transfert de charges financières	+ 1 000 euros

• Décision modificative n°2 : Ajustement stock final

Afin d'ajuster le stock final par rapport aux ventes de terrains réalisées en 2016, il est nécessaire de procéder à une décision modificative :

023	Virement à la section d'investissement	+ 28 000 euros
3351	Stock final terrains en cours	+ 28 000 euros
7133	Variation des en-cours de terrains	+ 28 000 euros
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 28 000 euros

• **Décision modificative n°3 : Voirie**

6045	Achats d'études, prestations de services	+ 20.000 euros
7015	Vente de terrains aménagés	+ 20.000 euros

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

9. Remboursement partiel d'un prêt

Délibération n°1710201609

→ annule et remplace la délibération n°2609201604

Suite aux dernières ventes de terrains dans le lotissement des Trois-Chênes, M. Le Maire propose le remboursement anticipé partiel à hauteur de 152 639,75 euros du prêt n°10000048931 contracté auprès du Crédit Agricole.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

10. Indemnités de conseil de M. Le Receveur de La Suze

Délibération n°1710201610

Le Conseil municipal,

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

DECIDE

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Michel TERRIER, Percepteur, de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant brut de 422, 13 euros.

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

11. Signature électronique et dématérialisation des factures (complément à la délibération n°2016290808)

Délibération n°1710201611

M. DEGOULET explique qu'il convient de compléter la délibération n°2016290808 permettant la mise en œuvre de la signature électronique et la dématérialisation des factures.

Pour la signature électronique : SEGILOG : 540 euros TTC pour trois ans.

Pour la dématérialisation des factures : SEGILOG : 420 euros TTC par an (contrat de trois ans)

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

12. Dépenses d'investissement

Délibération n°1710201612

Factures des travaux de voirie :

- EIFFAGE (travaux route de la Suze) : 3 606,60 euros TTC + 1 607,04 euros TTC (travaux supplémentaires, suite aux préconisations de la Direction Départementale des Routes)

- Signaux GIROD (panneaux) : 1 443,55 euros TTC

M. DEGOULET informe le Conseil de la prise en charge du remplacement des climatiseurs de l'école par l'assureur de la commune à hauteur de 1 327,99 euros TTC.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

13. Comptes-rendus des commissions communautaires

- Néant.

14. Comptes-rendus des commissions municipales

- **Commission « Communication »**. La distribution du bulletin municipal sera effectuée à partir du 20 décembre 2016. Des devis ont été demandés pour réaliser 480 bulletins et 800 brochures. « Compo 72 » est retenu pour 1 291,44 euros TTC.

- **Commission « Finances »**. La prochaine réunion de la commission « Finances » aura lieu le samedi 5 novembre, de 9h à 12h.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réaménagement du centre-bourg.** M. PAVARD a rencontré CEREMA, entreprise qui pourrait offrir le même type de prestation que le CAUE. Ils doivent faire une proposition prochainement. Il a également demandé à l'entreprise d'étudier la question du stationnement route de la Suze, côté école.

- **Maisons des Assistantes Maternelles.** Une réunion d'information à destination des assistantes maternelles sera proposée le 21 novembre à 20h30 à la Mairie.

- **Organisation de la distribution des sacs poubelles.**

- Samedi 3 décembre 2016, 9h-12h : Paola MOREAU-TONNELIER, Renée RACAPE et Michel PAVARD
- Vendredi 9 décembre 2016, 16h-18h30 : Isabelle LANGLAIS, Roland BLANCHET
- Samedi 10 décembre 2016, 9h-12h : Mickaël DESPRES, Franck THORETON
- Samedi 7 janvier 2017, 9h-12h : Miguel DEGOULET, Sylvia PROVOTS

- **Marché.** M. DEGOULET informe le Conseil municipal de l'annulation par l'Association Musique et Spectacle (AMS) du marché prévu le 29 octobre 2016.

- **Paiement de la cantine et de l'accueil périscolaire par Internet.** M. DEGOULET s'est informé auprès du Trésor public de la possibilité d'ajouter le paiement par Internet aux possibilités offertes actuellement. Cela supposerait la suppression des régies et le transfert intégral des moyens de paiement au Trésor public. Les usagers devraient alors tout régler à La Suze. Il ne serait d'ailleurs plus possible d'offrir des facilités ponctuelles aux familles qui en ont besoin. Le Conseil regrette qu'il ne soit pas simplement possible d'ajouter ce moyen aux autres existants sans supprimer la régie.

- **Projet de terrain de mobiles-homes à Saint-Benoît.** Mme RACAPE s'étonne d'une annonce sur le Bon Coin mettant en vente des terrains. M. PAVARD informe le Conseil qu'à sa connaissance aucune démarche légale n'a été engagée par les propriétaires pour viabiliser ces terrains. Il confirme également que la micro-station de Saint-Benoît, ainsi que la voirie seraient probablement inadaptées en l'état actuel. Un courrier sera envoyé aux propriétaires afin de le leur rappeler.

- **Illuminations de Noël.** M. THORETON interroge les élus sur les illuminations de Noël. Le Conseil s'accorde pour reconduire le dispositif mis en place il y a un an. Les illuminations seront triées en amont par les élus, plusieurs étant défectueuses l'année dernière. Celles qui fonctionnent seront installées par les élus.

- **Repas du 11 Novembre.** Mme PROVOTS informe le Conseil du menu choisi auprès de M. FOLLIOU cette année. Tous les courriers ont été envoyés. L'installation des tables aura lieu le jeudi 10 novembre à 18h30.

- **Prochaine réunion du Conseil.** Le Conseil municipal du 28 novembre est avancé à 20h pour permettre la présentation du projet du SCoT (Schéma d'Organisation Territoriale).

Commune de Chemiré-le-Gaudin

La séance est levée à 22h55.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 17 octobre 2016 :

- Délibération n° 1710201601 : élection d'un nouvel Adjoint au Maire
- Délibération n° 1710201602 : modification des statuts de la Communauté de communes
- Délibération n° 1710201603 : convention de groupement de commandes : déneigement
- Délibération n°1710201604 : convention tripartite entre Chemiré le Gaudin, Sarthe Habitat et la Communauté de communes du Val de Sarthe
- Délibération n° 1710201605 : études préalables à la viabilisation des terrains du Chalet
- Délibération n° 1710201606 : procédure adaptée pour la réalisation de la voirie définitive du lotissement Bellevue les Trois Chênes – attribution et signature du marché
- Délibération n° 1710201607 : convention avec l'union sportive des archers pour les TAP
- Délibération n° 1710201608 : décisions modificatives budget « lotissement »
- Délibération n° 1710201609 : remboursement partiel d'un prêt
- Délibération n° 1710201610 : indemnités de conseil de M. le Receveur de la Suze
- Délibération n° 1710201611 : signature électronique et dématérialisation des factures
- Délibération n° 1710201612 : dépense d'investissement

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 17 octobre 2016 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE
Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON
M. Bertrand VIVIER			